

# Loi 1.235

## DEMANDE D'INSCRIPTION EN QUALITE DE PROTEGE

En application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.  
Le demandeur s'engage à informer les personnes citées dans sa demande de la communication de leurs informations à la Direction de l'Habitat

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Date et Lieu de Naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'Employeur : \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPOSITION DU LOGEMENT ACTUEL

Adresse : \_\_\_\_\_

Etage : \_\_\_\_\_ Localisation :  droite  gauche  centre

Nombre de pièces : \_\_\_\_\_ Dépendances : \_\_\_\_\_

( Ne sont pas considérées comme des pièces : cuisine, salle de bain, salle d'eau, cabinet de toilette... )

Etes-vous :  propriétaire  locataire  hébergé

Secteur d'habitation dont dépend le logement occupé :

libre  domanial  C.A.R  protégé

Compléter par la loi, si nécessaire :

loi n° 1.235 modifiée  loi n° 1235 (ex- 669)  loi n° 887

Date d'entrée dans les lieux : \_\_\_\_\_ Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_

#### Réservé au Service

Demande reçue le \_\_\_\_\_

N° de Registre : \_\_\_\_\_ N° de foyer : \_\_\_\_\_ N° d'inscription : \_\_\_\_\_

Catégories :  1  2  3  4  article 4  5  rejet

Monaco, le \_\_\_\_\_

**Le Directeur,**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR**  
**ET LES MEMBRES DU FOYER**

NOM & PRENOMS DES MEMBRES DU FOYER	NATIONALITE	LIEN DE PARENTE AVEC LE REQUERANT	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**Disposez-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, au titre d'un droit de propriété, d'usufruit ou d'usage ou d'habitation de locaux à usage d'habitation ?**

MONACO       OUI       NON      **Si oui,** ✓ Nombre de pièces habitables : \_\_\_\_\_

✓ Nom du propriétaire ou de l'usufruitier : \_\_\_\_\_

✓ Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

ETRANGER       OUI       NON      **Si oui,** ✓ Nombre de pièces habitables : \_\_\_\_\_

✓ Nom du propriétaire ou de l'usufruitier : \_\_\_\_\_

✓ Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

✓ Indiquez les raisons pour lesquelles vous n'occupez pas ces locaux :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LES CATEGORIES SUIVANTES :

- ☞ 1 : **Les personnes de nationalité monégasque.**  
✓ un certificat de nationalité, délivré par la Mairie.
- ☞ 2 : - **Les personnes nées d'un auteur monégasque ou adoptées par une personne de nationalité monégasque et qui justifient d'au moins dix années de résidence en Principauté**  
✓ un certificat de nationalité de cet auteur, délivré par la Mairie ;  
✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation, délivré par la Mairie ;  
✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique.
- **Les conjoints survivants d'une personne de nationalité monégasque non remariés**  
✓ une copie de l'acte de décès du conjoint monégasque ;  
✓ un certificat de nationalité du conjoint monégasque décédé, délivré par la Mairie ;  
✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation du requérant, délivré par la Mairie et datant de moins de trois mois.
- **Les partenaires d'un contrat de vie commune survivants de Monégasque et qui justifient d'au moins dix années de résidence en Principauté et n'ayant pas conclu un nouveau contrat de vie commune ou ne s'étant pas mariés ou remariés**  
✓ une copie de l'acte de décès du partenaire monégasque ;  
✓ un certificat de nationalité du partenaire monégasque décédé, délivré par la Mairie ;  
✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation du requérant, délivré par la Mairie et datant de moins de trois mois ;  
✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique.
- **Les personnes, père ou mère assurant l'entretien et l'éducation d'un enfant de nationalité monégasque et dont le domicile constitue la résidence habituelle ou occasionnelle de l'enfant**  
✓ une copie du livret de famille ;  
✓ un certificat de nationalité de l'enfant ;  
✓ tout document permettant de justifier de la résidence et du mode de garde de l'enfant.
- **Les personnes, père ou mère ayant eu, pendant au moins dix ans, la charge effective d'un enfant de nationalité monégasque et qui justifient d'au moins dix années de résidence en Principauté**  
✓ une copie du livret de famille ;  
✓ un certificat de nationalité de l'enfant ;  
✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique ;  
✓ tout document permettant de justifier de la charge effective pendant au moins dix ans d'un enfant de nationalité monégasque.
- ☞ 3 : - **Les personnes nées à Monaco ou adoptées à Monaco lors de leur minorité, qui y résident depuis leur naissance ou leur adoption sans interruption, et dont l'un de leurs auteurs ou adoptants est également né à Monaco et y a résidé au moment de cette naissance ou de cette adoption**  
✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation du requérant, délivré par la Mairie ;  
✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique (*avec date d'arrivée et les éventuelles interruptions*) ;  
✓ un certificat de résidence de l'un de ses parents (père ou mère), délivré par la Sûreté Publique (*avec date d'arrivée et interruptions*).
- ☞ 4 : - **Les personnes nées à Monaco ou adoptées à Monaco lors de leur minorité, qui y résident depuis leur naissance ou leur adoption sans interruption**  
✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation, délivré par la Mairie ;  
✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique.
- ☞ A4 : - **Les personnes qui étaient locataires, conjoints ou occupants à titre principal d'un local d'habitation soumis à l'ordonnance-loi n° 669 du 17 septembre 1959 ou à la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988, modifiée lors promulgation de la Loi 1.235.**  
✓ une copie du bail écrit,  
✓ une copie du livret de famille, s'il y a lieu.
- ☞ 5 : - **Les personnes qui résident à Monaco depuis au moins quarante années sans interruption**  
✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique.

### *Pièces complémentaires à fournir pour les personnes de nationalité non monégasque*

#### Les justificatifs doivent couvrir la totalité des revenus perçus au cours des douze derniers mois pour le requérant et les membres du foyer

- Si vous êtes salarié(e) :
- ☞ attestation des salaires nets et primes diverses, ou, indemnités de chômage en cas de privation d'emploi (Pôle Emploi, Service de l'Emploi, Office de Protection Sociale (DASO))
  - ☞ attestation des indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail, invalidité)
- Si vous êtes retraité(e) :
- ☞ attestation des pensions directes et de réversions des diverses caisses de retraites
  - ☞ attestation du montant des prestations sociales diverses (Caisses Sociales, Office de Protection Sociale (DASO), Mairie, Croix Rouge, Associations diverses, etc...)
- Si vous avez des enfants :
- ☞ montant des prestations familiales et sociales diverses et allocations prénatales
- Si vous êtes divorcé(e) :
- ☞ copie du jugement de divorce (des conventions afférentes) et des éventuels jugements successifs
  - ☞ montant actualisé des pensions alimentaires et parts contributives à l'éducation et à l'entretien des enfants (versées ou perçues)
- Si vous êtes commerçant(e) :
- ☞ un compte d'exploitation, attesté sur l'honneur, relatif au dernier exercice clôturé - par activité
  - ☞ une attestation sur l'honneur précisant le montant des revenus perçus durant la période susvisée, selon le modèle fourni par la Direction de l'Habitat
- Dans tous les cas :**
- ☞ la copie intégrale du dernier avis d'imposition sur le revenu, s'il y a lieu
  - ☞ relevé de propriété ou attestation de non propriété (C.D.I.F. de Nice) cf modèle joint

*N.B. : La production de pièces justificatives complémentaires pourra être demandée au cours de l'instruction de la demande*